



Commune de ROUFFIAC

SÉANCE DU 08 NOVEMBRE 2021

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 13

Votants : 13

L'an deux-mille-vingt et un, le huit novembre à 20 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire et publique à la salle des fêtes,

Présents : Mmes CARENSAC Fabienne, GONTHIER Céline, CLERGUE Christel, LUGAN Christine, ALPIN Marie-Laure, AZNAR Nathalie – MM. BOUSQUET François, COGNE David, FONVIEILLE Alain, LAFON Christian, LHEROT Pierre-Jean, LEVEAUX Stéphane et TRÉBOSC Michel.

Excusés : Mr. LEMONNIER Alain, Mme ESTEVENY Clarion

Secrétaire de séance : Mme AZNAR Nathalie

Date de convocation : 01/11/2021

Après vérification que le quorum est atteint, la séance est ouverte à 20h20.

Le Compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 9 septembre 2021 est approuvé à l'unanimité.

Ordre du jour :

- 1 – Délibération : Adhésion CAUE du Tarn (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)
- 2 – Délibération : Convention école et cinéma 2021-2022
- 3 – Aménagement de la salle des fêtes
- 4 – Prime de fin d'année des agents communaux
- 5 – Bilan de la journée citoyenne du 6 novembre
- 6 - Questions diverses

1 – Délibération : Adhésion CAUE du Tarn (Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement)

LE CONSEIL MUNICIPAL,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de ROUFFIAC souhaite renforcer son partenariat avec le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et d'Environnement (C.A.U.E.) du Tarn, organisme doté d'une mission de service public à la disposition des collectivités territoriales et des administrations dans le domaine de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Autorise Monsieur le Maire à :

- signer le bulletin d'adhésion au C.A.U.E. du Tarn,
- verser au C.A.U.E. la cotisation annuelle, qui s'élève pour l'année 2021 à 125.20 €, (626 X 0.20cts)

Et précise que la dépense en résultant sera imputée au chapitre 011 (charges à caractère général), article 6281 (concours divers – cotisations, etc.) du budget.

2 – Délibération : Convention école et cinéma 2021-2022

Le dispositif « école et cinéma » coordonné par Média-Tarn est une action culturelle et pédagogique mise en place en 1994 par les Ministères de l'Education Nationale et de la Culture, avec le concours de Centre National du Cinéma et de l'image animée.

L'objectif est de faire découvrir aux jeunes élèves les films du patrimoine cinématographique mondial afin de les sensibiliser progressivement au plaisir du 7ème art.

Cette action culturelle propose à la commune de Rouffiac une convention qui permettrait aux enfants de l'école d'assister à trois séances au cours de l'année scolaire, une par trimestre. La participation financière pour chaque séance par élève et par an de 1.50€. Le transport reste à la charge de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité accepte de participer à ce dispositif.

3 – Aménagement place de la Salle des fêtes

Plusieurs demandes d'aides ont été demandées auprès de l'Etat, de la Région et de l'Agence de l'Eau (Aides spécifiques pour la désimperméabilisation du sol).

Une demande sera faite prochainement au niveau du Département. Afin de valider le choix du revêtement du parking, une visite de différents aménagements sera organisée.

Le Conseil Municipal souhaite que les travaux soient réalisés au printemps pour que la place soit terminée pour la Fête du village.

4 – Prime de fin d'année des agents communaux

Mr le Maire précise que l'accord du Conseil Municipal n'est pas nécessaire pour valider cette prime, cependant il souhaite soumettre la demande au conseil municipal.

La prime prévue de 330,89€ brut par agent sera versée sur le bulletin de salaire de novembre.

Pour en bénéficier, la condition est d'être salarié au 1^{er} janvier de l'année. 3 agents en bénéficieront cette année.

Un recrutement va être lancé dans les mois à venir afin de remplacer le départ à la retraite de Myriam Frézouls. Il est envisagé un doublon avec l'agent à partir du 1^{er} mai qui devra être prévu au budget.

5 – Bilan de la journée citoyenne du 6 novembre

90 personnes ont participé à cette journée qui a permis de réaliser divers travaux d'entretien (maçonnerie, espaces verts, peinture, nettoyage...) avec cette année, la 1^{ère} « Rando zéro déchet ».

Le côté convivial avec un repas chaud a été apprécié.

Certaines personnes ont fait remarquer que les tracts avaient été diffusés un peu trop tôt. L'année prochaine, la journée se déroulera le 21 mai 2022 et une réflexion sera amenée afin d'intéresser les adolescents.

6 - Questions diverses

- Ecole : concernant la carte scolaire, la directrice doit donner la liste nominative le 16 novembre.

L'ape organisera une journée Portes Ouvertes le 4 décembre 2021.

- Christine Lugan indique que 18 personnes se sont inscrites à l'initiation premier secours le 14 novembre (bar'ouff). Les ATSEM participeront à cette initiation organisée par la Protection Civile et financée par Groupama.

- Cérémonie du 11 novembre : pas d'intervention de l'école

L'Association du patrimoine a identifié 4 personnes décédées pendant la guerre de 1870 qui n'avaient pas été nommées sur le monument. Le Conseil Municipal décide d'inscrire leur nom sur le monument.

- Salle des fêtes : demande d'un sèche main, douchette au grand bac de plonge, serpillères.